Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNI LE 30 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente du mois de mars à dix-neuf heures, en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint-Front.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Jean-Pascal BLANCHON - Jean-Marc BOULLET – Sébastien CHARRIAUD – Marie-Thérèse CHARRIERE – Mathilde COLLIGNON – Emilie CZAJKA – Catherine MESNARD – Nadine ROCHE - Benoît ROUSSILLON et Jonathan VERGNAUD.

Absent excusé : Freddy POUPIN.

Secrétaire de séance : Nadine ROCHE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et indique qu'il a souhaité programmer deux réunions rapprochées pour que la seconde réunion du conseil municipal soit consacrée seulement au vote du budget 2021.

Conformément aux points de l'ordre du jour :

1) DESIGNATION D'UN REFERENT TOURISME POUR LA COMMUNE DE SAINT-FRONT

A la demande de la Communauté de Communes Coeur-de-Charente, M. le Maire interroge les membres du Conseil municipal afin de connaître le nom d'une personne intéressée pour représenter la commune dans le cadre d'actions portant sur le tourisme. **Mathilde COLLIGNON** est candidate. Le Conseil municipal, a l'unanimité, valide cette désignation.

2) POINT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire annonce qu'il a participé, avec Jean-Marc Boullet et Marie-Thérèse Charrière, à une réunion organisée par le Cabinet Cittanova chargé d'accompagner et suivre les procédures d'urbanisme dans le cadre des plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux. Pas beaucoup de modifications apportées sur les précédentes présentations des plans, sauf dans le bourg, une partie d'un zonage qui a été modifiée. Ainsi 24 constructions pourraient éventuellement être prévues sur la commune (le bourg, chez Pascaud...) dans la limite des zonages susceptibles d'être constructibles bien entendu. Une validation définitive est attendue en été 2022.

Marie-Thèrèse Charrière précise que les commissions « Patrimoine et Tourisme » - « Economie, Tourisme et Agriculture » vont désormais réfléchir sur les zones agricoles et les espaces naturels à protéger et à valoriser.

3) QUESTIONS DIVERSES

* Lors du conseil municipal du 16 février 2021, M. le Maire avait fait part d'un projet de convention entre le SDIS (service départemental d'incendie et de secours), les communes de Val-de-Bonnieure et de Saint-Front et M. Renoleau, propriétaire d'une réserve d'eau Chez Cornut, afin de créer une réserve d'eau incendie pour la commune de Val-de-Bonnieure. Ce projet est pour l'instant en situation d'attente.

* La société ABC Sécurité est venue vérifier les extincteurs de l'école et de la salle des fêtes. Trois blocs d'extincteurs étaient défectueux. Il fallait absolument mettre les bâtiments en sécurité, aussi pour pourvoir à leur remplacement, un devis de 690 € a été accepté.

Jean-Marc Boullet précise que le technicien est très compétent et si l'un des membres ou un particulier, souhaite faire vérifier ses extincteurs, il suffit de le demander et le technicien procédera au contrôle pour un coût de 10 € par extincteur.

* M. le Maire et Nadine Roche ont reçu M. David Billy, chargé de mission TEPOS (programme territoire à énergie positive) au sein du PETR du pays du Ruffécois afin de réfléchir sur un projet d'économie d'énergies de la salle des fêtes (amélioration du chauffage et isolation).

* Chez Bouty, 25 peupliers vont être remplacés.

* Lors du conseil municipal du 16 février 2021, M. le Maire a été autorisé à signer le devis établi par Alain BARRAUD pour le curage d'un fossé. Les travaux ont bien été faits.

* Des travaux du FDAC sont prévus pour le printemps.

* M. le Maire a reçu M. Nicolas Quint, chercheur au CNRS, qui a finalisé la traduction du Petit Prince, conte de Saint-Exupéry en parler du Croissant, version de Saint-Front avec Serge Ducluzeaud. M. Quint lui a présenté plusieurs traductions et l'a sollicité pour éventuellement obtenir une subvention. Un montant de 100 € a été proposé et accepté par les membres du conseil municipal.

* M. le Maire fait un point sur l'avenir de l'école et notamment sur la visioconférence du 5 mars organisée par l'inspection académique. Le but était de parler du devenir de l'école pour 2022 suite à une éventuelle baisse des effectifs d'élèves. La commune de Cellefrouin est également confrontée à ce sujet et a organisé une manifestation. M. le Maire lui apporte son soutien et vice-versa, la maire de la commune apporterait son soutien à la commune de Saint-Front si nécessaire. M. Christian Croizard, maire de Mansle soutient le RPI. M. le Maire a demandé à l'inspectrice d'académie un peu de temps pour éventuellement échanger, avec les parents, la commune d'Aunac-sur-Charente et de Val-de-Bonnieure, pour **CONSERVER LES ECOLES**. A noter qu'il n'y a pas de transport pour aller à Aunac. En revanche, il y a un transport pour la commune de Val-de-Bonnieure, mais ce n'est pas sûr que le transport puisse être prévu jusqu'à Saint-Front. Une **motion** sera soumise prochainement.

*M. le Maire apporte quelques précisions sur le déploiement de la fibre optique. Il doit rencontrer la responsable du secteur de la société Axione pour faire un point sur l'avancement des travaux. A ce jour, la fibre déployée sur la commune (entre 80 et 90 %) devrait être commercialisable aux environs du second semestre 2021. En conséquence, un nouveau bilan pourrait être prévu lors d'un prochain conseil municipal.

* Enfin, Mathilde Collignon fait part des remerciements de la maison de retraite pour la diffusion de la Gazette communale. Egalement, elle indique que la directrice de la maison de retraite souhaite faire participer les résidents à la rédaction d'un ou deux paragraphes. Ce qui a été fait dans l'édition du deuxième numéro soumis aux membres avant l'impression.

En l'absence d'autres questions, M. le Maire remercie les membres du conseil municipal et, l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 20 h 31.

_____